

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'un contrat d'abonnement pour l'année 2025 avec le cabinet d'avocats SELARL DMMJB AVOCATS pour la réalisation de prestations de conseil juridique

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment l'article L. 2122-1 ;

Vu la délibération n°2024-CC-166 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2024 portant délégation d'attributions du Conseil au Président ;

Considérant la nécessité pour Hautes Terres Communauté de se faire accompagner par un cabinet d'avocats afin d'être conseillé sur des questions juridiques diverses ;

Considérant la valeur estimée de la prestation de services est inférieure à 40 000 € HT ;

DECIDE

Article 1 : De conclure et signer un contrat d'abonnement avec la SELARL DMMJB avocats, sise 25, Boulevard Gergovia – 63000 CLERMONT-FERRAND, pour la réalisation de prestations de conseil juridique couvrant des analyses juridiques ponctuelles, et des recherches diverses ;

Article 2 : Que le présent contrat est conclu pour 1 an à compter du 1^{er} janvier 2025, et pour un montant de 2 300 € HT ;

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 4 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME

The image shows a blue circular official seal of Hautes Terres Communauté. The seal contains the text 'HAUTES TERRES COMMUNAUTÉ' around the perimeter and 'CLERMONT-FERRAND' at the bottom. A large, dark blue ink signature is written over the seal, extending upwards and to the right.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.